



*COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2017

En communication

Pascal BAUDE

Patrick AUBIN

Marc CHATAIN

Serge DAGADA

Jean-Louis DUGRAVOT

Muriel EYL

Jean-Claude HEBRAS

Gisèle LE TUHAUT

Bernard MALFONDET

Charles SCOTTO

Pierre SIONNEAU

Nicolas ZAJAC

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT

Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

11 h 15

Les membres en communication font le point sur les anomalies du week-end relevées sur les FDME des championnats nationaux et 3° tour de coupes de France Régionale et Départementale.

En dehors des habituelles anomalies désormais hélas persistantes, ci-après les clubs qui se voient notifier une pénalité sportive :

- Chpt -18M/P6 : ENTENTE SOTTEVILLE JEUNES ROUENNAIS (joueur non inscrit sur la liste de la convention)

- Coupe de France Dépt. F : HBC RIOMOIS (joueuse non inscrite sur la liste de la convention). L'équipe est donc éliminée de la compétition, la qualification pour le 4° tour bénéficie donc à son adversaire l'US ISSOIRE HB.

Un match perdu par forfait pour le club de TOURCOING HB en Coupe de France Reg. pour non-respect de l'interdiction de toutes colles. L'équipe est donc éliminée de la compétition, la qualification pour le 4° tour bénéficie donc à son adversaire HBC HOUPLINES.

Il est regrettable que, malgré un rappel du règlement envoyé aux clubs qualifiés 4 jours avant la compétition, certains ne respectent pas les instructions qui leurs sont communiquées. La Commission souhaiterait vivement qu'à l'occasion du tour suivant, autant pour le niveau régional que départemental, il soit porté une attention toute particulière aux informations. Cependant, nous tenons à signaler les efforts fournis par les clubs sur les deux dernières années notamment sur les qualifications de joueurs et les conventions.

La COC valide les résultats des Championnats et du 3° tour des Coupes de France et procède au tirage du 4° tour prévu le 16/17 décembre. Ce dernier sera communiqué aux clubs qualifiés dans la semaine.

Le jeudi 23 novembre, le Président Joël DELPLANQUE a effectué en présence de Pascal BAUDE et de Claude PERRUCHET Président de la Commission Nationale des Statuts et de la Règlementation les tirages au sort des 1/16^{èmes} de finale de la Coupe de France Nationale Masculine et des 1/8^{èmes} de la Coupe de France Nationale Féminine.

Ont assisté à ces deux tirages les représentants des clubs de ISSY-PARIS, VERNON, CHARTRES et SARREBOURG ainsi qu'un représentant de la LNH. Ci-après résultat des tirages :



1/16^{èmes} de finale CDF NAT MAS (we du 16/17 décembre 2017) :

- . CRETEIL (PROLIGUE) vs TOULOUSE (LIDL STARLIGUE)
- . LANESTER (N1) vs NANTES (LIDL STARLIGUE)
- . BILLERE (PROLIGUE) vs SARAN (LIDL STARLIGUE)
- . CHARTRES (PROLIGUE) vs LIMOGES (PROLIGUE)
- . CAEN (PROLIGUE) vs DUNKERQUE (LIDL STARLIGUE)
- . PONTAULT COMBAULT (PROLIGUE) vs CESSON (LIDL STARLIGUE)
- . BOULOGNE BILLANCOURT (N1) vs IVRY (LIDL STARLIGUE)
- . AMIENS (N1) vs VERNON (PROLIGUE)
- . SELESTAT (PROLIGUE) vs MASSY (LIDL STARLIGUE)
- . NANCY (PROLIGUE) vs PARIS ST GERMAIN (LIDL STARLIGUE)
- . SARREBOURG (N1) vs TREMBLAY (LIDL STARLIGUE)
- . BESANCON (PROLIGUE) vs CHAMBERY (LIDL STARLIGUE)
- . AJACCIO (N2) vs PAYS D'AIX (LIDL STARLIGUE)
- . GRENOBLE (N1) vs MONTPELLIER (LIDL STARLIGUE)
- . NICE (PROLIGUE) vs ST RAPHAEL (LIDL STARLIGUE)
- . VENISSIEUX (N2) vs NIMES (LIDL STARLIGUE)

1/8^{èmes} de finale CDF NAT FEM (we du 10/11 février 2018) :

- . NICE (LFH) vs FLEURY (LFH)
- . VAULX EN VELIN (D2) vs ISSY-PARIS (LFH)
- . CHAMBRAY TOURAINE (LFH) vs BOURG DE PEAGE (LFH)
- . ST AMAND LES EAUX (D2) vs HAVRE (LFH)
- . MERIGNAC (D2) vs BREST (LFH)
- . OCTEVILLE S/MER (D2) vs TOULON (LFH)
- . BESANCON (LFH) vs METZ (LFH)
- . NANTES (LFH) vs DIJON (LFH)

APPEL A CANDIDATURES POUR L'ORGANISATION DES MATCHES DE BARRAGES N3M & DES FINALITES DES CHAMPIONNATS ET CHALLENGES DE FRANCE -18 ANS MASCULINS/FEMININS

Depuis le 14 novembre dernier, l'appel à candidatures pour l'organisation des finalités -18 ans et matches de barrages N3M pour l'accession N2 sont lancés. Les dossiers ont été adressés par mail à tous les clubs nationaux et sont disponibles sur le site de la FFHandball à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/les-commissions/organisation-des-competitions/documents-competition.html>

Ci-après quelques informations importantes qui sont rappelées chaque semaine à lire ATTENTIVEMENT.



INFORMATIONS ET RAPPELS IMPORTANTS

1/ CORRESPONDANCES ELECTRONIQUES

Les mails concernant la COC nationale doivent être adressés OBLIGATOIREMENT à sportive@ffhandball.net et non sur l'adresse fédérale de Sandrine PETIT s.petit@ffhandball.net.

2 / CLUBS SOUS CONVENTION (art. 25 du RG)

Les équipes qui évoluent en championnat de France sous convention doivent s'assurer avant chaque rencontre que les joueurs, officiels de banc et officiels de table soient bien répertoriés dans Gest'Hand comme figurant officiellement sur la liste de la convention au jour du match. **ATTENTION** : Si un joueur d'une convention ressort non enregistré le jour du match, ce dernier sera déclaré perdu par pénalité pour l'équipe concernée.

Lors d'une demande d'ajout sur la liste d'un joueur ou d'un officiel par le club porteur de la convention, cette dernière doit être saisie **et transmise sur Gest'Hand pour validation à la FFHandball** pour être prise en compte. Veillez donc à adresser vos conventions avant le vendredi pour validation à la FFHandball (Commission Statuts et Règlementation) et à vérifier l'enregistrement sur Gest'Hand avant de saisir un nom sur la FDME.

Pour tout renseignement relatif aux conventions, veuillez contacter directement le secrétariat de la Commission «Statuts et Règlementation», Anne-Sophie POINTET (as.pointet@ffhandball.net).

3 / JOUEURS(SES) EN POLE

Seuls(es) les joueurs(ses) de pôle peuvent bénéficier d'un surclassement pour jouer dans les compétitions nationales sous certaines conditions que nous vous avons détaillées dans un courriel adressé à tous les clubs le 29 août dernier.

Les surclassements ne prennent effet qu'après enregistrement de l'autorisation dans Gest'Hand. Avant d'inscrire le joueur ou la joueuse sur la FDME, veillez à vérifier cette information sur la licence des (joueurs(ses) concernés(es) avant de l'inscrire sur la FDME.

ATTENTION : si l'autorisation n'est pas enregistrée sur Gest'Hand, interdiction de jouer sous peine de match perdu par pénalité.

4 / GEST'HAND

- Dans un souci d'organisation, nous demandons aux clubs de consulter régulièrement l'Accueil/Almanach afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires ; n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis.
- Respectez le délai d'enregistrement des conclusions de match afin d'éviter toute sanction financière (rappel : conclusion doit être saisie 60 jours avant le match).
- Lorsque vous rencontrez des difficultés avec Gest'Hand ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, toutes les demandes d'aide doivent se faire IMPERATIVEMENT sur <http://support.ffhandball.org>

Fait à Gentilly, le 29 novembre 2017

Pascal BAUDE
Président de la COC Nationale



ANOMALIES RELEVÉES

TYPE D'ANOMALIE	WE DU 25/26 NOVEMBRE 2017
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission	/
<u>CONCLUSION DE MATCH</u> Non parvenue dans les délais	/
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de vérification de FDME / Non-respect du délai de mise à jour de la base de données)	- ENTENTE DU THELLE N3M/P3 - CERNAY/WATTWILLER HANDBALL -18M/P11 - ENTENTE SEINE EURE HANDBALL -18M/P6
* <u>PENALITE SPORTIVE</u>	- ENTENTE SOTTEVILLE JEUNES ROUENNAIS -18M/P6 - TOURCOING HAND BALL CDF REG MAS (3° tour) - HBC RIOMOIS CDF DEPT FEM (3° tour)
* <u>FORFAIT</u>	/

* Sous réserve des procédures en cours

Afin de limiter les envois massifs de mails, les comptes rendus de réunion de la commission sportive sont disponibles sur le site de la FFHandball à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/proces-verbaux-commissions.html> ou lors de votre connexion à GestHand en cliquant sur : « Accéder aux procès-verbaux... ». Ces comptes rendus restent des documents officiels sur lesquels figurent des informations importantes et utiles, veuillez donc à les consulter régulièrement.

*Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.